

BIA SESSION 2023



Les diplômes sont arrivés !

*Vous devez venir le retirer
au secrétariat du proviseur
du 12 décembre 2023 au 23 février 2024.*

*Votre carte d'identité
ou la procuration de la personne que vous aurez mandatée
est nécessaire pour récupérer le diplôme.*

PROCURATION POUR LE RETRAIT DE MON DIPLOME DU BIA

Je soussigné (nom – prénoms du candidat) :

Né(e) le : -----

à (lieu de naissance) : -----

Donne procuration à :

M. Mme (nom de la personne mandatée)

Pour retirer l'original de mon diplôme.

Fait à _____, le (date) _____

Signature du candidat :

IMPORTANT

N'oubliez pas de présenter avec la procuration :

- photocopie de la pièce d'identité du candidat
- pièce d'identité de la personne mandatée

Sans ces pièces, aucun diplôme ne sera délivré.